



Affaire n°18-140618 : Programmation relevant de la 1ère enveloppe de la DSIL 2018 au titre de l'axe prioritaire portant sur l'accélération de la transition écologique / Renouvellement partiel du parc automobile

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 07 juin 2018 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de **présent(s)** est de : 16

Absent (s) : 08

Procuration (s) : 05

Total des votes : 21

Secrétaire de séance : Priscilla ALOUETTE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer


LE MAIRE

Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU QUATORZE JUIN

DEUX MILLE DIX-HUIT

L'an deux mille dix-sept le **QUATORZE JUIN** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : René HOAREAU conseiller municipal - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Aliette ROLLAND conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale.

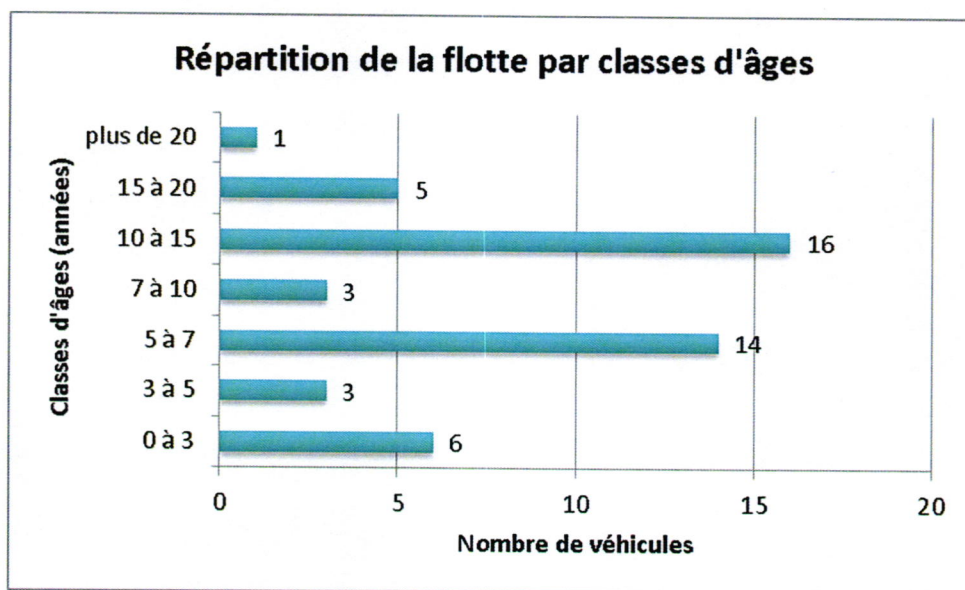
PROCURATION(S) : Marc Luc BOYER Maire à Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe à Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe à Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - René HOAREAU conseiller municipal à Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180621-DCM18-140318-
DE
Date de télétransmission : 21/06/2018
Date de réception préfecture : 21/06/2018

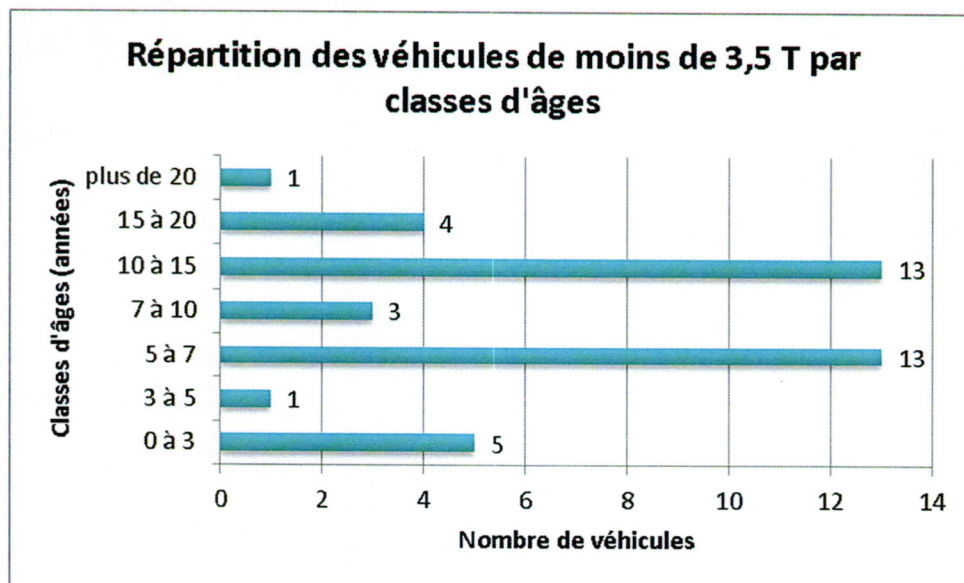
Affaire n° 18-140618 :

Programmation relevant de la 1ère enveloppe de la DSIL 2018 au titre de l'axe prioritaire portant sur l'accélération de la transition écologique / Renouvellement partiel du parc automobile

La Collectivité dispose d'une flotte de quarante-huit véhicules, dont quarante dits légers de moins de 3.5 T, fonctionnant exclusivement aux carburants fossiles tirés du pétrole (39 au diesel et un seul à l'essence).



Ce parc est vieillissant avec un âge moyen qui s'établit à 9 ans. Le plus ancien a 21 ans et nous possédons vingt-deux véhicules de plus de 10 ans.



La majeure partie des véhicules de moins de 3.5 T a plus de cinq ans et dix-huit plus de 10 ans. La durée d'amortissement qui a été fixée par le Conseil Municipal de mars 2016 pour les véhicules légers est de cinq ans.

Ainsi, un plan de renouvellement a été mis en place. Compte tenu de l'état actuel du parc, il est proposé de faire un effort cette année pour l'acquisition de véhicules à faibles émissions, en plus du programme déjà prévu antérieurement.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180621-DCM18-140318-DE
Date de télétransmission : 21/06/2018
Date de réception préfecture : 21/06/2018

Pour mémoire, l'article 37 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte promeut le développement des transports propres et impose aux collectivités territoriales d'assurer le renouvellement de leurs flottes de véhicules par des véhicules à faibles émissions.

Le réchauffement climatique impose des mesures urgentes et volontaristes, ainsi les collectivités doivent, lors du renouvellement de leurs parcs, acheter au minimum 20 % de véhicules à faibles émissions.

Le renouvellement projeté porte sur l'acquisition de:

- 6 véhicules utilitaires, de type fourgonnette,
- 2 véhicules particuliers.

La liste des véhicules dont le renouvellement est envisagé est la suivante :

Désignation	Immatriculation	Age	Type
Citroën Berlingo	214 BTT 974	11 ans	Utilitaire
Citroën Berlingo	215 BTT 974	11 ans	Utilitaire
Citroën Berlingo	759 BTZ 974	11 ans	Utilitaire
Citroën Berlingo	242 BWN 974	10 ans	Utilitaire
DAIHATSU TERIOS	808 BLT 974	15 ans	Utilitaire
Citroën C15	394 BSG 974	12 ans	Utilitaire
Peugeot 308	BM-673-TX	6,5 ans	Particulier
Renault Clio	BB-467-NG	7 ans	Particulier

Afin de contribuer activement à cette transition énergétique, il est envisagé, à l'occasion du renouvellement de la flotte, de porter de suite à 20% le nombre de véhicule à faible émission, sur les véhicules de moins de 3.5 T.

En investissant durablement dans des véhicules à faibles émissions, la Collectivité entend consommer moins d'énergie fossile et donc de participer activement à la protection de la planète.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter à ce stade, le financement de cette opération au titre de la DSIL 2018. Le plan de financement proposé est le suivant :

PARTENAIRES	TAUX	MONTANT
ETAT - DSIL 2018	80 %	196 800,00 €
Commune	20 %	49 200,00 €
Montant Total HT		246 000,00 €
Montant TVA	8,5 %	20 910,00 €
Montant total TTC		266 910,00 €

Le plan de financement pour cette opération repose principalement sur le financement de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2018.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180621-DCM18-140318-
DE
Date de télétransmission : 21/06/2018
Date de réception préfecture : 21/06/2018

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- **VALIDE** le plan de financement et la participation financière HT de la Commune à hauteur de 49 200,00 €
- **VALIDE** la participation financière de l'Etat/DSIL 2018 d'un montant de 196 800,00 €,
- **AUTORISE** le Maire à signer la demande de subvention au titre de la DSIL 2018,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tout autre document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme
LE MAIRE

Marc Luc BOYER

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180621-DCM18-140318-
DE
Date de télétransmission : 21/06/2018
Date de réception préfecture : 21/06/2018